

**SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

## RÉUNION PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2017

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes Myriam ABAD-PERICK et Marie-Noëlle MOTTARD siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et Mme le Gouverneur f.f. assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15H20'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 14 décembre ouverte. Je vous informe que M. André DENIS, Député provincial, arrivera avec un peu de retard.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- M. Marcel BERGEN

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.-. MM. Hans NIESSEN et Alexandre LEMMENS

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Mme Valérie DERSELLE et M. Léon CAMPSTEIN

M. LE PRESIDENT.- Madame DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Mme Alexandra MATHELOT-COLLETTE est excusée et Mme Marie-Noëlle MOTTARD arrivera avec un peu de retard

M. LE PRESIDENT.- Monsieur SPITS ?

M. SPITS.- M. Luc LEJEUNE va nous rejoindre

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie ainsi que Mme la Commissaire d'être parmi nous.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRÉSIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs, l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ; l'ordre du jour des questions d'actualité ; le programme du « Festival Paroles d'Hommes » qui se déroulera du 19 janvier au 10 février 2018 ainsi qu'un sachet nominatif contenant vos fournitures papier et vos cartons de vœux pour 2018.

Je vous précise également qu'une version électronique du carton de vœux 2018 est disponible depuis le portail des Conseillers. Une version sous forme d'animation vidéo qui vous permet de personnaliser vos messages et de toucher davantage de destinataires.

Par ailleurs, comme les années précédentes et à l'initiative du Collège provincial, un ballotin de pralines, confectionnées par l'IPES de Hesbaye, vous est offert.

Je vous rappelle aussi que la Journée d'Études du Conseil provincial se tiendra dans les Arrondissements de Huy et de Waremme, le jeudi 18 janvier 2018.

À ce sujet, le Service du Conseil vous a adressé un courrier électronique vous invitant à cette Journée. Si vous n'y avez pas encore répondu, je vous invite à vous manifester, sans plus attendre, auprès de Monsieur Patrick ROUFOSSE. Le programme de cette Journée vous sera communiqué après la réunion du Bureau du 15 janvier 2018.

Enfin, je vous informe que Monsieur Dominique DRION m'a notifié, par courrier, sa démission de son mandat de Conseiller provincial avec effet en date du 13 décembre 2017. Je vous invite à en prendre acte. Son suppléant sera installé lors de notre prochaine séance.

**IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRÉSIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2017.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé

(Mme Myriam ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2017).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2017

### V.- Questions d'actualité

**Document 17-18/A05 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la situation d'Ogeo Fund, ses conséquences et ses engagements de pension de nos intercommunales et les mesures à prendre pour prévenir les difficultés futures.**

**Document 17-18/A06 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la fermeture du Centre pour Infirmes Moteurs et Cérébraux (C.I.M.C.).**

**Document 17-18/A07 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux centrales d'achats de la Province au profit des Communes.**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé (documents 17-18/A05, A06, A07).

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte trois points. Pour la première question, reprise sous le document référencé 17-18/A05, je donne la parole à Monsieur Matthieu CONTENT.

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et tous, Mesdames et Messieurs les membres du Collège, chers Collègues.

Plusieurs intercommunales de notre province ont décidé d'adhérer, vous le savez, et de cotiser au fonds de pension Ogeo Fund. Publifin est d'ailleurs un de ses gros contributeurs.

Il convient évidemment de s'assurer que ledit fonds de pension soit géré de façon prudent et conforme aux intérêts économiques, sociaux et environnement, pour s'assurer que les engagements pris à l'égard des travailleurs soient honorés dans quelques années et pour éviter tout risque de banqueroute.

Des informations un peu inquiétantes il faut le dire, proviennent de façon régulière sur les choix stratégiques et de gestion posés par les gestionnaires d'Ogeo Fund. En tout cas, ça pose question.

La revue par exemple Dérivation a pointé en juin 2017 une série d'investissements problématiques qui ont été réalisés par Ogeo Fund. La FSMA, instance chargée de la surveillance du secteur des assurances et des finances, a exigé, dans la foulée de l'affaire Publifin, que Stéphane Moreau se retire de son poste de CEO d'Ogeo Fund, estimant qu'il n'avait plus le fameux caractère « fit and proper » pour exercer cette fonction.

On a vu aussi que le parquet général de Liège a requis le renvoi devant le tribunal correctionnel de plusieurs cadres du fonds de pension Ogeo Fund, et dans un article daté de ce 8 décembre, le journal La Libre Belgique développe les difficultés rencontrées à Anvers par Ogeo Fund, dans le cadre d'un investissement réalisé par la société Land Invest qu'Ogeo détient à 50 % et à laquelle elle aurait accordé un emprunt de 55 millions d'euros.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

Alors, sans rentrer dans le détail évidemment, il s'agit de signaux inquiétants, qui doivent susciter la vigilance de notre Province à mon sens, afin de prévenir tout risque sur les engagements futurs d'Ogeo Fund à l'égard des travailleurs de toutes ces intercommunales de notre province.

Quelle est la nature des engagements d'Ogeo Fund à l'égard des intercommunales de notre province ? Suite aux différents soucis évoqués plus haut, Ogeo Fund a-t-il spontanément informé nos instances quant à sa situation et aux mesures conservatoires prises pour éviter tout problème ultérieur, directement ou via les intercommunales concernées ?

De même, est-ce que vous avez adressé des questions à Ogeo Fund afin de vous assurer que tout était effectivement mis en œuvre pour éviter de tels éventuels problèmes, directement ou via les intercommunales concernées encore une fois ? Et quelles autres initiatives comptez-vous prendre à l'égard d'Ogeo Fund afin de préserver ses intérêts et ceux des travailleurs qui y cotisent ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite Monsieur Paul-Emile MOTTARD, Député provincial - Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. MOTTARD, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame le Gouverneur, Chers Collègues.

Monsieur le Conseiller provincial, j'ai pris connaissance avec attention de vos différentes questions relatives au fonds de pension Ogeo Fund.

Sachez tout d'abord qu'Ogeo Fund est un fonds de pension qui gère plus de 1,173 milliard d'euros d'actifs et dont la surcouverture, c'est ce qui correspond au montant d'actifs qui est en surplus des actifs nécessaires à la couverture des engagements de pensions, donc la surcouverture s'élève à 550 millions d'euros, soit pour être précis, une surcouverture de 122%.

Je pense qu'il est utile peut être de rappeler qu'Ogeo Fund se distingue des banques, des assureurs ou bien d'autres institutions par son caractère non commercial et son absence d'actionnaires. C'est un prestataire de services qui n'a aucun lien capitalistique avec ses entreprises d'affiliation. Chacune de celles-ci dispose, conformément aux statuts d'Ogeo Fund, de droits de vote déterminés sur base de ses actifs sous gestion. Donc, pour information, pour ce qui nous concerne, moins de 1% des actifs totaux en ce qui concerne la Province de Liège. Ce qui est minime évidemment par rapport à d'autres organismes, et vous les avez cités, Publifin bien sûr qui est le plus important, mais on pourrait également citer la CILE ou l'Intercommunale d'Incendie.

Comme vous le savez peut-être, c'est l'ONSS qui gère le fonds de pension de nos agents provinciaux et c'est Ethias qui est l'opérateur des dossiers. Ogeo ne gère que le fonds de pension des Députés.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2017

La législation en vigueur relative au contrôle des Institutions de Retraite Professionnelle impose aux Organismes de Financement de Pensions une gestion prudente de leurs actifs conformément aux règles de placement. Ceux-ci doivent être cohérents avec les hypothèses de son plan de financement et conformes à sa politique de placement telle qu'elle est exposée dans ce qu'on appelle la déclaration écrite sur le principe (SIP).

La dernière déclaration d'Ogeo Fund a été ratifiée par l'Assemblée générale des membres en décembre 2016. Ogeo Fund, par le biais de son Assemblée générale, a ainsi choisi de privilégier, contrairement d'ailleurs à la plupart des autres fonds de pension belges, des investissements immobiliers en « briques », si vous me permettez cette image, plutôt que des investissements immobiliers en « papiers » qui s'ont d'ailleurs réalisés au travers de fonds d'investissements.

Et, soyons observateurs, lors des 5 dernières années, le rendement financier moyen d'Ogeo Fund s'est élevé à 7,60 % ; ce qui est de loin supérieur au rendement qui aurait pu être obtenu dans une autre formule d'assurances. Il est à noter que, fin juin de cette année, le rendement provisoire d'Ogeo fund sur six mois s'élève à 2,94 % pour être précis.

Compte tenu notamment de cette importante surcouverture et des bons rendements, je pense qu'on peut dire que la pérennité des pensions gérées par OGEO est assurée.

Notre Province, comme chaque entreprise d'affiliation d'Ogeo Fund, est membre de l'Assemblée générale qui est l'organe décisionnel quant à la politique financière de l'Organisme de financement des pensions.

Nous avons été informés par Ogeo Fund que ses organes de gestion, donc à la fois le Conseil d'administration, le Comité de direction ainsi que son Comité financier, accordent la plus grande attention, et ceci depuis plusieurs mois, au dossier que vous avez évoqué de Land Invest.

Il faut notamment noter que cette société est auditée depuis 2012 par le Commissaire, PwC, et que des rapports sans réserve ont toujours été délivrés. Il est également important de souligner que les organes de gestion d'Ogeo Fund ont obtenu récemment un audit technique par la société agréée Stadim et un audit de valorisation par la société BDO qui mènent au constat que les fonds propres de Land Invest sont supérieurs à la valeur reprise dans les comptes d'Ogeo Fund. Les organes de gestion d'Ogeo Fund veillent maintenant à ce que les actifs de cette société ne soient pas « bradés » et ce, compte tenu de la couverture médiatique actuelle relative à ce dossier et à laquelle vous faisiez référence.

Et donc, Monsieur le Conseiller, chers Collègues, sachez que, au même titre que vous, le Collège provincial demeure vigilant et attentif à de ce dossier.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial - Président. Pour la question suivante, reprises sous le document 17-18/A06, je donne la parole à Madame Silvana CAROTA.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

Mme CAROTA, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues, bonjour à tous.

La Déclaration Universelles des Droits de l'Homme a été adoptée par les Nations Unies, dont la Belgique, le 10 décembre 1948 à Paris.

L'article 25 a retenu, tout particulièrement, mon attention. Il nous dit ceci : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assumer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires. »

Il y est précisé que « Personne ne peut soustraire un des droits de cette déclaration. » Et pourtant, combien de fois ces droits ont-ils été bafoués et continuent de l'être encore aujourd'hui.

C'est avec stupéfaction que nous avons appris que le Centre pour Infirmités Motrices et Cérébrales fermera ses portes le 30 juin 2018. C'est une honte !

Le Centre de réadaptation permet à une quarantaine d'enfants d'être suivis par une équipe pluridisciplinaire de thérapeutes pendant les heures scolaires. Il permet aux enfants d'aller à l'école par demi-journée l'autre étant consacrée aux soins. Des soins prodigués par une équipe bien rodée et super aguerrie de par toutes les formations spécifiques, qu'elles soient individuelles ou collectives. Une équipe qui connaît bien les enfants, qui les ont vus évoluer et qui s'y sont attachés et à laquelle les enfants se sont attachés également. Les parents, eux même, parlent d'osmose. Actuellement, l'école et le Centre sont installés dans des bâtiments contigus ce qui permet le transport aisé des enfants d'un côté à l'autre. Il est primordial de garder les deux.

Le CHR n'hésite pas à pointer les coupes budgétaires en matière de soins de santé. Nous nous trouvons, une fois de plus, face à une conséquence scandaleuse due à l'austérité qui nous est imposée par le Gouvernement. Conséquence qui touche la frange la plus faible de notre population à savoir, nos enfants. Avec cette fermeture, la convention INAMI signée pour les soins prodigués aux enfants sera annulée. Les parents devront, donc, payer une partie des prestations pour les différents thérapeutes et se procurer, à leurs frais, tout le matériel adapté qui est, actuellement, prix en charge par le centre.

Depuis la sortie dans la presse de la fermeture, le Bourgmestre de Liège a rencontré les parents et a confirmé que centre et école seront reconstruits. Il s'est engagé à ce que les soins continuent d'être donnés à proximité de l'école.

De son côté, la Ministre Greoli s'est dite prête à faire le nécessaire pour que la nouvelle convention INAMI offre les mêmes conditions de quasi gratuité que la précédente.

Le C.A. de Liège Métropole se réunit demain et le dossier du Centre sera à l'ordre du jour afin que les Bourgmestre des Communes membres du CHR soient impliqués dans la recherche d'une solution.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2017

Pour ne pas réduire à néant tout le travail des thérapeutes et tous les efforts demandés aux enfants, nous pensons qu'il faut permettre à ceux-ci de continuer à bénéficier des soins au C.H.R. Il faudrait, cependant, mettre le transport gratuitement à disposition. A défaut, certains parents se verraient obligés d'arrêter de travailler car ils devraient rester disponibles pendant la journée pour transporter les enfants.

La Province pourrait-elle mettre un car à disposition ? Le Département des Affaires Sociales mène depuis longtemps des actions en faveur des personnes souffrant d'un handicap. Cette année encore, nous avons pu admirer les œuvres réalisées par certaines d'entre elles dans le cadre de l'exposition Pan'art. Qui sait, peut-être se trouve-t-il parmi ces enfants que l'on abandonne les artistes de demain.

Que pourrait faire la Province pour éviter cette fermeture ? Le bâtiment qui abrite le Centre est vétuste. Il faudrait 3.000.000 € pour le reconstruire. La Province pourrait-elle intervenir au niveau budgétaire ?

Dans tous les cas, je ne peux imaginer que nous restions de simples spectateurs.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite à présent Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial.

Mme FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame la Conseillère, je comprends parfaitement évidemment l'émoi face à une décision qui, comme la rappelé la presse, est la conséquence des mesures budgétaires prises par les gouvernements successifs visant à « maîtriser » c'est-à-dire bien souvent à réduire les dépenses relatives au secteur hospitalier.

Les directions des hôpitaux font face à des choix douloureux mais d'autant plus difficiles à écarter lorsqu'ils sont confrontés à des services déficitaires ou des investissements trop importants.

Bien sûr, il n'est pas question ici, ni de la qualité, ni de la pertinence des activités de ces services. Et pour ce qui concerne le CIMC, vous avez raison d'évoquer les pistes de solution existantes.

À cet égard, vous soulignez que le Bourgmestre de Liège a pris des engagements forts et dès ce vendredi, il aura certainement à cœur de défendre le dossier au sein de Liège Métropole, la conférence des Bourgmestres de l'arrondissement de Liège qu'il préside.

C'est par ce biais et puis celui de Liège Europe Métropole que le projet d'une reconstruction pourrait être présenté à cette assemblée en vue d'une subvention dans le cadre de la supracommunalité.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

J'entends également, et vous y avez fait référence, que Mme Greoli aurait été sensibilisée et se déclarerait prête à défendre la reconduction des conventions INAMI pour une intervention identique. Cela va évidemment dans le bon sens.

Par ailleurs, je regrette pour ma part de ne pas pouvoir vous apporter une réponse positive en ce qui concerne le transport vers la Citadelle par des cars provinciaux. Si ceux-ci existent, vous le savez, et sont destinés principalement au transport des élèves de l'enseignement provincial, la législation nous interdit formellement d'agir pour compte d'autrui. Ce qui ne ressort pas, au regard de la législation, du service régulier et régulier spécialisé, le transport scolaire autrement dit, s'apparente au service dit « occasionnel » et celui-ci est, de par la loi, réservé aux transporteurs professionnels.

Quoi qu'il en soit Mme la Conseillère, par rapport aux différents éléments que vous avez mentionnés et par rapport auxquels nous avons cherché des informations, nous resterons bien sûr vigilants par rapport à l'évolution de ce dossier.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Merci Madame la Députée provinciale – Vice-Présidente. Pour la troisième question, reprises sous le document référencé 17-18/A07, comme Monsieur Luc LEJEUNE n'est pas encore arrivé, je m'adresse à M. SPITS.

M. SPITS, Chef de groupe (de son banc).- Monsieur le Président, Monsieur LEJEUNE est toujours sur la route apparemment mais la question a le mérite d'être assez claire donc pour ne pas faire perdre le temps à l'assemblée et aller la lire, on peut directement passer à la réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite donc Monsieur Robert MEUREAU, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège à cette question. Si la réponse est aussi claire, pas besoin de venir à la tribune.

(Rires)

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues. Je confirme que la question était bien claire et que je l'ai bien comprise.

Donc, je souhaite d'emblée évidemment exprimer la volonté du Collège de renforcer l'efficacité de nos services provinciaux, avec cette détermination d'organiser la supracommunalité aussi en matière de marchés publics et c'est l'objet des questions de M. LEJEUNE.

Donc, les trois propositions qu'il fait en termes de nouvelles centrales d'achats font déjà, et ce depuis un certain temps, l'objet de réflexions ou d'actions de la part de nos services provinciaux et c'est régulièrement évoqué lors de réunions entre le Collège provincial et les Collèges rassemblés dans les différentes zones de Police qui composent notre province.



## SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2017

Je pense, maintenant chacun le sait, que quand le Collège s'engage, il s'engage non pas à la légère mais de façon « professionnelle », efficace et durable. Ce qui veut dire qu'il faut limiter parfois les dangers et les complications, il faut aider à trouver des solutions et pas créer parfois les problèmes donc, certaines réflexions méritent donc le temps qu'on leur accorde.

La Province de Liège est déterminée à ouvrir au maximum ses marchés aux Communes, celui de BPost, c'est une des questions, étant une priorité, mais avec prudence et efficience. Nous avons, certes les ressources et les compétences au sein de nos services provinciaux mais la complexité du dossier nous évite de confondre vitesse et précipitation.

Relevons donc qu'ici, notre souhait d'offrir, aux Communes et autres partenaires locaux, un service à la hauteur de l'estime que nous leur portons mais pas à n'importe quel coût.

En outre, pour répondre de façon pragmatique et technique à la question, permettez donc de vous faire état de la situation.

Tout d'abord, en ce qui concerne les prestations postales, la Province a conclu un marché jusqu'en novembre 2018. Un cahier des charges est en cours d'élaboration pour couvrir les besoins au-delà de cette date, qui sera évidemment également ouvert aux communes et partenaires.

Un premier jet de clauses techniques a déjà été rédigé par les services compétents et la prochaine étape est le recensement, début 2018, des besoins auprès des partenaires locaux bénéficiaires potentiels de la centrale d'achat.

Si on s'intéresse de près à cette matière, on doit savoir qu'elle est particulièrement complexe, et que ce travail n'est donc pas anodin et Mme la Directrice générale vous le confirmera.

Ensuite, en ce qui concerne le matériel électoral, c'était la deuxième question, le décret du 9 mars 2017, modifiant certaines dispositions relatives aux élections locales du 14 octobre 2018, apporte bon nombre de modifications au processus électoral et notamment la suppression du vote électronique sauf, pour ce qui concerne la province de Liège, les Communes de langue allemande.

L'abandon du vote électronique a donc des implications pratiques pour les Communes qui y recouraient. En effet, la majorité d'entre d'elles vont devoir se rééquiper en matériel électoral principalement des isolements et des urnes.

A cet égard, le Collège a répondu positivement à la sollicitation du Service Public de Wallonie de confier à la Province de Liège la passation d'un marché public pour les Communes.

Par la suite ces mêmes services régionaux ont émis le souhait que les provinces consultent préalablement les Communes de son ressort afin de connaître précisément leur besoin.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

Le Collège provincial a dès lors décidé, ce 7 décembre dernier, d'adresser un courrier en ce sens aux Bourgmestres et Directeurs généraux des 84 Communes de son territoire.

Enfin, en ce qui concerne le règlement général sur la protection des données informatiques, c'était la troisième question de M. LEJEUNE, applicable à partir du 25 mai 2018, la question s'est posée dans le courant de cette année, lorsque la Province a elle-même envisagé sa mise en conformité avec cette évolution de la législation relative aux données à caractère personnel, l'objectif étant, conformément à ce règlement, au minimum d'entamer des travaux nécessaires pour ce mois de mai 2018.

Le périmètre est extrêmement large et concerne une multitude de processus administratifs ou informatiques aussi variés que particuliers.

Au vu des différences à analyser au sein des différentes entités (communes, CPAS, Province), mais aussi du nombre de marchés publics informatiques spécifiquement provinciaux à relancer, il aurait été difficile de concrétiser ce projet. En outre, il faut savoir que la conformité aux dispositions légales en matière de systèmes d'information est l'un des éléments phares du contrat-cadre de services informatiques attribué à la société NRB pour une période de 4 ans, arrivant à échéance fin décembre 2018, ce marché, au vu de son ampleur en termes de périmètre fonctionnel, n'a pas été ouvert en centrale à nos partenaires locaux.

Ceci n'empêche toutefois pas nos services informatiques de continuer à se soucier des besoins de ceux-ci, en ayant notamment mené à bien un marché relatif à la gestion des sanctions administratives, ou en relançant en ce moment le marché relatif aux licences de produits Microsoft, tous deux ouverts aux partenaires locaux.

J'attire maintenant votre attention, il faut savoir que le Collège provincial souhaite organiser une présentation globale de notre centrale d'achats, et donc de toutes ses potentialités, à destination de bénéficiaires, au rang desquels figurent bien évidemment les Communes mais toutes les entités qui leur sont liées bien entendu.

Les modalités sont encore à définir mais l'idée serait, que début 2018, j'espère fin février 2018, d'articuler cette information en deux temps : une présentation commune de la Centrale d'achats de la Province de Liège afin d'exposer toutes les possibilités et une présentation par ateliers plus restreint, et plus spécifique donc, afin de dégager précisément les intérêts, les besoins de nos amies les Communes mais aussi, les CPAS, les Zones de Police, les Zones de Secours et toutes les entités liées comme je le disais tout à l'heure.

Donnons donc rendez-vous, début 2018, afin de redessiner les contours du soutien aux Communes que la Province de Liège peut apporter dans le cadre des centrales d'achats.

J'espère avoir répondu mais, je crois que l'objectif de la Province d'être effectivement l'amie des Communes, de rendre service, aider à régler les problèmes mais ne pas s'engager à en créer d'autres et donc, c'est bien là où on doit mesurer jusqu'où ne pas aller trop loin.

Je vous remercie de votre attention.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

**VI. - Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.****Document 17-18/099 : Modification de la représentation provinciale au sein de la SCRL « INTRADEL » et de l'asbl « Association des Provinces Wallonnes (APW).**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 17-18/099).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par consensus que le Bureau du Conseil vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau du Conseil ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 17-18/100 : Sollicitation de garantie de la Province de Liège en cas de remboursement de la subvention régionale des crédits d'équipement pour « Blegny-Mine asbl ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 17-18/100).

Ce document a été examiné par la première Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. Jean-François CLOSE-LECOCQ, à nous en faire connaître les conclusions.

M. CLOSE-LECOCQ, Rapporteur (à la tribune) :- Merci Monsieur le Président, chers Collègues, Mesdames et Messieurs les Députés.

Votre première Commission s'est tenue ce jeudi dans la Salle des Gardes puisqu'elle n'a pas pu se tenir ce mardi 12 décembre faute de quorum.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2017

Nous avons donc abordé le premier point, à savoir la sollicitation de la garantie de la Province en cas de remboursement de la subvention régionale des crédits d'équipement pour « Blegny-Mine asbl ». Il s'agit en fait d'un investissement important de 620.000 € subventionné aussi par la Région Wallonne et qui couvre l'achat d'un tortillard pour Blegny-Mine.

Donc, la question était de savoir comme il fallait garantir cette garantie pendant 15 ans, si le tortillard allait tenir 15 ans ou si c'était simplement l'activité qui devait tenir 15 ans ? Il a été confirmé en Commission que, et l'activité et le tortillard devaient tenir certainement 15 ans.

Le point a donc été approuvé par 7 voix pour et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 17-18/101 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Société Royale d'Encouragement à l'Art Wallon », en abrégé « S.R.E.A.W. » asbl – Exercice 2016-2017/Prévisions 2017-2018.**

**Document 17-18/102 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Konferenz der Bürgermeister der Deutschsprachigen Gemeinden Belgiens » – Exercice 2016/Prévisions 2017.**

**Document 17-18/103 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Liège Métropole – Conférence d'Arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège » – Exercice 2016/Prévisions 2017.**

**Document 17-18/104 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Région de Verviers – Conférence d'Arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège » -- Exercice 2016/Prévisions 2017**

**Document 17-18/105 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Liège Europe Métropole » – Exercice 2016/Prévisions 2017.**

**SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 1, 2, 3, 4 et 5 de l'ordre du jour ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission (documents 17-18/101, 102, 103, 104, 105).

Ces cinq documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre première Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. HODY. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. HODY, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je souhaite intervenir sur l'asbl Liège Métropole. C'est un peu un classique du genre. En fait, cela fait maintenant un peu plus de 5 ans que nous intervenons pour qu'une réflexion puisse aboutir sur un peu plus de pluralisme et sur une harmonie de la représentativité au sein des différentes conférences d'arrondissements.

Evidemment, lorsque des Bourgmestres siègent uniquement au Conseil d'administration de Liège Métropole, cette représentation est évidemment légitime mais nous pensons humblement que cette légitimité ne suffit pas. Il y a d'autres partis démocratiques qui font des scores honorables et qui n'ont pas forcément un Bourgmestre dans leurs rangs, et nous pensons que cela peut ajouter à la qualité des débats.

Alors, ce n'est pas forcément une idée que nous sortirions de notre chapeau, c'est parce que ça fonctionne comme ça Verviers, ça fonctionne comme ça à Huy-Waremme et ça fonctionne plutôt bien. Dans une réflexion future de supracommunalité, je pense que nous devons aller vers plus de pluralisme et vers plus d'ouverture envers les partis démocratiques bien entendu.

Et donc, c'est à ce niveau-là que notre réflexion se situe, peut-être que Liège Europe Métropole pourrait, parce que les présidents par essence, siègent au niveau de Liège Europe Métropole, on pourrait imaginer qu'une telle discussion sur une harmonisation vers plus de représentativité au sein des différentes Conférences d'établissements puisse se tenir.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Monsieur le Député provincial – Président, voulez-vous intervenir de votre banc ?

M. MOTTARD, Député provincial – Président (de son banc).- Merci Monsieur le Président. Je pense, chers Collègues, qu'il n'y a pas de question dans l'intervention du Chef de groupe ECOLO, il y a simplement une réflexion. Nous en prenons acte évidemment puisque la supracommunalité est en train de nourrir des réflexions à gauche et donc, à droite aussi.

J'ai envie de dire que ce point sera, à coup sûr, un des points qui va interpeller les futurs candidats aux élections communales et provinciales, donc la composition des instances de la supracommunalité et donc de LEM.

Je voudrais peut-être ajouter que lors de notre Commission tout à l'heure, et le point doit venir après mais, j'ai proposé que la Commission puisse prendre connaissance de tous les dossiers de Liège Europe Métropole. Je compte faire une Commission un peu dédiée, sans le point à l'ordre du jour de notre Conseil, ne serait-ce que pour avoir l'information complète des dossiers dans lesquels la Province s'est investie depuis maintenant plusieurs années au niveau de Liège Europe Métropole.

Je voulais faire partager cette information au Conseil.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président pour cette information.

Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

Le Conseil adopte les cinq résolutions.

**Document 17-18/106 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Quatremille ».**

**Document 17-18/107: Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Le Malmundarium ».**

**Document 17-18/108 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Trakin ».**

**Document 17-18/109 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « DEFO ».**

**Document 17-18/110 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Compagnie Les Voisins ».**

**Document 17-18/111 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de 17 bénéficiaires.**

**Document 17-18/112 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Wallon d'Art Contemporain – La Châtaigneraie ».**

**SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

**Document 17-18/113 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'AGR Tilia.**

**Document 17-18/114 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Monsieur Jean VANGEEBERGEN (association de fait « Compagnie Séraphin ») et de l'asbl « Compagnie CDM2047 » dans le cadre de l'Opération Odyssée théâtre – Second semestre 2017.**

**Document 17-18/115 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « In Cité Mondî ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 de l'ordre du jour ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission (documents 17-18/106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115)

Les documents 17-18/106, 108, 109 et 111 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Jean-François CLOSE-LECOCQ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial. Merci.

M. CLOSE-LECOCQ Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

J'ai encore tiré le gros lot. Désolé, puisque la Commission s'est tenue de nouveau tout à l'heure, je vais essayer de reprendre mes notes pour vous faire rapport sur les différents points et certaines questions qui ont été posées.

D'abord le dossier 106, octroi de subvention à l'asbl Quatremille. C'est une subvention de 15.000€ et un Commissaire a demandé qu'elle était l'utilité de subside qui a pour vocation de développement d'une application visant à faire savoir ce qui se passe dans la province, principalement destinée aux jeunes, avec des activités culturelles mais c'est vraiment une application qui aurait une utilité incontestable.

Une des difficultés est de trouver un opérateur qui soit déjà un peu impliqué dans les activités culturelles un peu hors des activités traditionnelles puisque celles-ci sont facilement recensables. On peut les recenser facilement ce sera plus simple comme ça, et donc il fallait trouver quelqu'un et c'est l'asbl Quatremille qui reçoit un subside de 15.000 € qui sera versé en 2 tranches. Ici au mois de décembre pour 5.000 et 10.000 le 31/3. Egalement une question complémentaire a été posée sur la subvention en nature qui sera octroyée à cette asbl, il s'agit non seulement de développer l'application mais également de la vendre éventuellement ou en tout cas ne pas garder uniquement le privilège pour la province.

Je pense avoir fait le tour des questions qui étaient posées pour ce point 106.

Qu'est-ce qu'il y a comme autre dossier...

**SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

Le 108, l'asbl Trakin qui est une subvention de 4500€ relatif aux nuits des coteaux de la Citadelle.

Un Commissaire s'interroge simplement sur le fait que ce dossier arrive maintenant alors que cette activité a eu lieu au mois d'octobre et donc proposait même de déjà déposer le dossier pour qu'il soit enfin à l'heure pour l'année prochaine. Il est simplement préciser en Commission que ce dossier a trainé un petit peu au niveau de l'administration qui rencontre quelques soucis de personnel mais que ces retards sont bientôt résorbés.

Le point suivant, c'est le 109, non. Il n'y a rien eu... Si, si, si, pardon excusez-moi.

Le point 109, relatif à la subvention pour l'asbl DEFO concernant une subvention pour un festival de marionnettes au mois d'octobre, un subside de 12.900€. Il s'agit donc d'une opération one-shot et pas d'un subside de fonctionnement. C'était la question qui avait été posée par un Commissaire.

Le 110, j'ai comme point suivant. Non, il n'y a rien du tout.

Le 111, relatif au soutien de 17 asbl bénéficiaires. Il est remarqué en Commission que non seulement, il y a la liste des 17 bénéficiaires mais également de tout une autre série d'autres ASBL qui avaient un subside inférieur à 2500€ et donc, on a demandé pourquoi cette liste était présente et donc il a été précisé que c'était dans le cadre de demandes de fonctionnement pour l'ensemble des asbl comme cela se fait toujours en fin d'année.

Je pense que j'ai fait le tour, le 113, non. Il n'y a rien du tout.

Je pense avoir fait le tour de l'ensemble des questions. Excusez-moi, c'était pris au vol et je n'ai pas eu le temps de remettre en page.

Il n'y a pas eu de question sur les autres. Grosso modo, le vote, si je m'y retrouve.

9 pour et 2 absentions. Sauf pour le premier où tous les commissaires n'étaient pas là, et donc c'est 8 pour et 2 abstentions. Est-ce bien exact ?

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc). – Grosso modo... c'est exact !

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je voudrais vraiment pour remercier. Avec le peu de temps que vous aviez pour le préparer, merci à vous.

En ce qui concerne les documents 17-18/107, 110, 112, 113, 114 et 115, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre première Commission vous propose de les adopter par 9 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? J'espère personne. (rires) Je clos la discussion générale.



## SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2017

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder au vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces dix documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les dix résolutions.

### **Document 17-18/164 : Subsidés supracommunaux – Nouvelle sélection de projets supracommunaux en vue de l'octroi de subsidés dans le cadre du Plan triennal d'actions 2016-2018.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 17-18/164).

Ce document a été examiné par la première Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Eric LOMBA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous êtes des gâtés aujourd'hui. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LOMBA, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues.

Votre première commission s'est penchée sur le dossier 17-18/164 sur la Nouvelle sélection de projets supracommunaux en vue de l'octroi de subsidés dans le cadre du Plan triennal d'actions 2016-2018.

Un membre s'interroge sur le dossier Ravel Amblève et plus particulièrement sur l'implication ou non de la Commune de Stoumont. Il lui est répondu que si le projet est envisagé globalement, le dossier présenté aujourd'hui ne concerne pas directement Stoumont.

Ce dossier à l'étude à LEM fera l'objet d'un dossier ultérieur.

Un autre membre s'interroge sur le dossier métamorphose d'un pôle touristique et culturel Art House et Water House. Il lui est répondu qu'il s'agit de la redynamisation et donc de la relance de Sourcôrama. Il l'a signalé tout à l'heure mais je dois le dire dans le rapport, le Député-Président a proposé de faire le point sur les dossiers supra lors d'une commission à venir.

Le point a été adopté par 9 oui et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les huit résolutions.

**Document 17-18/165 : Octroi de subventions en matière de Culture – Soutien à 16 institutions culturelles du secteur privé de la Communauté germanophone.**

**Document 17-18/166 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Office Provincial des Métiers d'Art ».**

**Document 17-18/167 : Octroi de subventions en matière de Culture – Soutien à Monsieur Denis FAUCONNIER (association de fait « Théâtre à Denis »).**

**Document 17-18/168 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de 6 asbl – Subvention pour l'acquisition d'équipement culturel.**

**Document 17-18/169 : Octroi de subventions en matière de Tourisme – Soutien financier complémentaire à l'asbl « Commission de gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 21, 22, 23, 24 et 25 de l'ordre du jour ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission (documents 17-18/165, 166, 167, 168, 169)

Les documents 17-18/168 et 169 ayant soulevé des questions et une remarque, j'invite le rapporteur, M. Pierre ERLER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Comme mes deux précédents collègues, ce sera un peu sans filet aussi.

La première commission s'est réunie à 14h15 aujourd'hui, elle a débattu notamment du document 17-18/168 relatif à l'octroi de subventions en matière de culture, demandes de 6 asbl, pour l'acquisition d'équipement culturel.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

Un Commissaire demande pourquoi, on accorde 30.000 € de subside à la Commune de Trooz alors qu'elle n'en demandait que 20.000 et on nous signale que c'est pour le Musée de la Radio et qu'il a été constaté qu'avec 20.000 € ce serait trop court.

Sur le même dossier, un Commissaire demande si on peut à l'avenir préciser le type d'équipement culturel. M. le Député confirme que oui, on pourra effectivement être plus précis. Il s'agit de montant important, 150.000 € qui sont bien utiles au secteur et qu'ils ont été répartis sur l'ensemble du territoire de la Province.

Ce point est adopté par 9 voix pour et 2 abstentions.

Le point 169, est lui relatif à l'octroi d'une subvention à la Commission de gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel. Un Commissaire signale d'abord qu'il n'y avait pas de fiche demandeur et demande si les 30.000 € qui sont accordés aujourd'hui le sont bien en supplément des 140.000 € déjà accordé pour le fonctionnement du Centre Nature, on lui répond que oui et qu'il s'agit d'une mise à niveau par rapport à l'autres asbl.

Pareil, le point est adopté par 9 voix pour et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Conseiller provincial. Merci aussi pour la rapidité et l'efficacité. (Applaudissements)

En ce qui concerne les documents 17-18/165, 166 et 167, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre première Commission vous propose de les adopter par 9 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder au vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

**Document 17-18/116 : AIDE : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 18 décembre 2017.**

**Document 17-18/117 : ECETIA Intercommunale : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 19 décembre 2017.**

**Document 17-18/118 : ECETIA Finances : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 19 décembre 2017.**

**Document 17-18/119 : ECETIA Collectivités : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 19 décembre 2017.**

**Document 17-18/120 : NEOMANSIO : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 20 décembre 2017.**

**Document 17-18/121 : INTRADEL : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 21 décembre 2017.**

**Document 17-18/122 : ISoSL : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 21 décembre 2017.**

**Document 17-18/123 : ISoSL : Assemblée générale extraordinaire fixée au 21 décembre 2017 – Augmentation de la part variable du capital par apport en nature.**

**Document 17-18/124 : CHR Verviers : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 21 décembre 2017.**

**Document 17-18/125 : PUBLIFIN : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 21 décembre 2017.**

**Document 17-18/126 : PUBLIFIN : Assemblée générale extraordinaire fixée au 21 décembre 2017 – Modifications statutaires.**

**Document 17-18/127 : CHR Citadelle : Deuxième assemblée générale ordinaire fixée au 22 décembre 2017.**

**Document 17-18/128 : Le Circuit de Spa-Francorchamps, SA de droit public : convocation à l'Assemblée générale extraordinaire fixée au 14 décembre 2017 – modifications statutaires.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37 et 38 de l'ordre du jour (documents 17-18/116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128) ont été regroupés à la demande de la deuxième Commission.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2017

Les documents 17-18/122, 125 et 128 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Freddy BREUWER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BREUWER, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames Messieurs en vos titres et qualités,

Je remercie José de m'avoir demandé de faire ce rapport mais j'ai eu beaucoup plus de chance que mes prédécesseurs pour le préparer. J'ai fait ça hier soir. J'espère que ce sera fidèle aux échanges qui se sont tenus à la 2ème Commission réunie le 13 décembre et a examiné les points relatifs aux différentes assemblées générales des intercommunales à participation provinciale.

La plupart de celles-ci étaient représentées par leur direction et chacune d'entre elles a brossé en quelques traits les grandes lignes de leurs actions ou vision stratégique.

Seuls 3 rapports ont suscité des questions de la part de l'un ou l'autre commissaire et du président de séance.

Concernant ISoSL tout d'abord, la question portait sur la capacité d'accueil en psychiatrie de jeunes adultes, soit âgés de 16 à 25 ans et à l'existence de lits for K, veuillez comprendre kids, enfants.

En réponse à cette question il est précisé que, nonobstant le blocage de la programmation de ce type de lits au niveau fédéral et nonobstant la nécessité de disposer d'une infrastructure modernisée, ISoSL recherche des solutions et accueille d'ailleurs actuellement 8 adolescents dans une unité pour adultes au Petit Bourgogne.

Concernant Publifin, les questions portaient sur : l'évolution des activités de VOO dans un contexte difficile, inutile de le rappeler, depuis le début d'année et vu les éléments du rapport Mac Kinsey ; le montant que recevra la Province au titre d'avance sur dividendes et enfin, l'impact de la démutualisation des redevances 'voiries' pour les finances communales.

Les réponses sont positives puisque il est répondu aux commissaires que l'avance sur dividendes sera de l'ordre de 90 %, soit 6.131.000 euros ; en ce qui concerne la démutualisation des voiries, on peut considérer que pour l'ensemble des communes elles seront gagnantes par la voie fiscale malgré les effets différenciés de cette démutualisation pour chaque commune.

Et enfin, concernant la marque VOO. Celle-ci reste très appréciée nous dit-on et la saga Publifin, si vous me passez l'expression, n'a pas affecté les résultats commerciaux. Il est à noter que la téléphonie mobile et le quadruple play recueillent de bons résultats et que les investissements se poursuivent selon les noyaux d'habitats et leur potentiel. Voilà, je pense que c'est quand même pas trop mal résumé.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

Outre ce résumé par questions posées, il est à noter que le Député Président a tenu à rappeler que le Conseil d'Administration de Publifin a prioritairement réglé les problèmes soulevés par la Commission d'enquête du Parlement wallon tout en travaillant sur la question du projet industriel de Nethys et que le sujet figurera à l'ordre du jour dans un proche avenir.

Enfin, last but not least, concernant la Société Anonyme de droit public du Circuit de Spa-Francorchamps, les questions portaient sur le manque de lisibilité des changements apportés aux statuts, sur la limitation des pouvoirs de l'Assemblée Générale mais aussi le permis d'exploitation.

La représentante de la direction y a répondu en précisant qu'il n'y avait aucune obligation légale à donner plus de détails, que le code des sociétés prime sur toute autre disposition et que le dossier du permis d'exploiter n'est pas à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale en question.

Pour chaque dossier présenté et le cas échéant forts des réponses fournies, le vote des commissaires est favorable par 8 voix pour et 4 abstentions

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne les documents 17-18/116, 117, 118, 119, 120, 121, 123, 124, 126 et 127, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre deuxième Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 4 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci M. le Président. Merci cher Collègue pour ce rapport précis et en tout cas fidèle.

Je veux vous parler évidemment d'ISoSL parce que je pense que la patience est en droit de pouvoir espérer que les engagements soient tenus.

Depuis que la Province a légué l'hôpital psychiatrique de Lierneux, les engagements de notre partenaire ISoSL, rien ne bouge, en tout cas en ce qui concerne l'ouverture d'une unité pour adolescents.

Jusqu'à présent, il nous était rapporté qu'ils y travaillaient mais maintenant, nous entendons en Commission que c'est la réforme des soins de santé qui coute cher à l'intercommunale, on nous explique que tout existait déjà, enfin, que ce n'est pas eux qui ont fermé le CPD mais il n'y avait plus de pédopsychiatres sous-entendons donc que c'est à cause de la Province, qu'à cela ne tienne, nous devons constater que la volonté de mettre en place une cellule spécifique pour adolescent comme cela faisait partie des accords tels que présentés à notre assemblée. Cet engagement ne fait plus partie du plan stratégique, autant dire qu'il est balayé ou enterré.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2017

Je m'arrêterai à cela même si je ne peux m'empêcher d'attirer quand même votre attention qu'au niveau des travailleurs, les choses ne se déroulent pas sur le terrain comme on semble nous le faire croire mais ça c'est peut-être un autre débat. Vous l'aurez compris, le groupe ECOLO s'abstiendra donc sur ce point.

M. LE PRESIDENT. – D'autres demandes d'intervention ? Personne. Je clos la discussion générale.

M. RASSAA, Chef de Groupe, (de son banc). – Je voulais justifier notre vote. De mon banc, nous allons nous abstenir sur l'ensemble des votes, spécialement sur le dossier du CHR de la Citadelle, nous allons voter contre, notamment à cause du plan économique qui est annoncé.

M. LE PRESIDENT. – le 122, je le retire. Je ne vais pas faire de vote séparé sur tout. C'était quel document ?

M. RASSAA. – Le 127.

M. LE PRESIDENT. – Je vais retirer le 127. Oui M. HODY ?

M. HODY, Chef de Groupe (de son banc). – On souhaiterait s'abstenir sur les dossiers 122, 125 et 126.

M. LE PRESIDENT. C'est tout ? Je vais faire deux votes. Donc, je propose qu'en dehors des points 122, 125, 126, 127, on passe à un vote globalisé. Je suppose que tout le monde est d'accord là-dessus ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne les documents 17-18/116, 117, 118, 119, 120, 121, 123, 124, 128 ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

Le Conseil adopte les neuf résolutions.

Je reviens sur le document 17-18/122. Dans l'ordre.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne le document 17-18/122 ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Le document 17-18/125. Retrait du vote globalisé.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne le document 17-18/125 ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Le dossier 17-18/126, Publifin.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne le document 17-18/126 ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/127, la Citadelle.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne le document 17-18/127 ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ? Le groupe PTB+.

Qui s'abstient ?

Le Conseil adopte ladite résolution.

Ça a été clair pour tout le monde ? Je regarde surtout le personnel qui doit prendre note de nos résultats. Je peux avancer de quelques pages, ça m'arrange.

**Document 17-18/129 : Pensions provinciales – Extension du service de gestion des pensions provinciales auprès d’Ethias.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 39 de l'ordre du jour (document 17-18/129).



**SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

Ce document a été examiné par la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 17-18/130 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Aide et Solidarité » – Exercice 2016/Prévisions 2017.**

**Document 17-18/131 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre d'Etudes et de Documentation Sociales de la Province de Liège », en abrégé « C.E.D.S. » asbl – Exercice 2016/Prévisions 2017.**

**Document 17-18/132 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine étrangère de Liège », en abrégé « CRIPEL » asbl – Exercice 2016/Prévisions 2017.**

**Document 17-18/133 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Fondation TADAM pour la prise en charge médicale des troubles liés aux substances psycho-actives et pour le soutien de la recherche en matière de traitement assisté par diacétylmorphine », en abrégé « Fondation TADAM » – Exercice 2016/Prévisions 2017.**

**Document 17-18/134 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Réseau Belge Francophone des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé », en abrégé « R.B.F. » asbl – Exercice 2016/Prévisions 2017.**

**Document 17-18/135 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Liégeois de Promotion de la Santé », en abrégé « C.L.P.S. » – Exercice 2016/Prévisions 2017.**

**Document 17-18/136 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Verviétois de Promotion de la Santé », en abrégé « C.V.P.S. » asbl – Exercice 2016/Prévisions 2017.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 40 à 46 de l'ordre du jour ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission (documents 17-18/130, 131, 132, 133, 134, 135 et 136).

Ces sept documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre deuxième Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 4 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces sept documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les sept résolutions.

**Document 17-18/137 : Octroi de subventions en matière Social- Soutien aux organismes agréés publics et privés d'aide aux familles fonctionnant sur le territoire de la province de Liège.**

**Document 17-18/138 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l'asbl « Télé-Service Liège ».**

**Document 17-18/139 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de la Fondation « OXFAM-SOLIDARITE ».**

**Document 17-18/140 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l'asbl « Live in Color ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 47 à 50 de l'ordre du jour ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission (documents 17-18/137, 138, 139, 140)

**SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

Le document 17-18/137 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Nicole DE PALMENAER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale

Mme DE PALMENAER, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Lors de la deuxième Commission qui s'est réunie ce mercredi 13 décembre, le point concernant le soutien aux organismes agréés publics et privés d'aide aux familles fonctionnant sur le territoire de la province de Liège, document 17-18/137, a suscité une question d'un Commissaire qui souhaite avoir de la clarté concernant les objets de demande qui précisent qu'il s'agit d'une demande de subvention relative aux heures prestées par les aides familiales du service concerné au cours de l'année 2016 et subsidié par la Région wallonne. Le Commissaire demande s'il s'agit d'un subside pour un service déjà subsidié par un pouvoir public.

La réponse étant donnée: concernant cette formulation, il s'agit d'un critère de reconnaissance et de répartition du subside global accordé par notre Province aux différents organismes en fonction des heures prestées et agréées.

Le point a été approuvé par 7 voix pour et 4 abstentions

M. LE PRESIDENT. – Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les documents 17-18/138, 139 et 140, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre première Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 4 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder au vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

**Document 17-18/141 : Mise en non-valeurs de créances dues au Département des Affaires sociales****Document 17-18/142 : Mise en non-valeurs de créances dues aux comptes « Anciens logements » et « Nouveaux logements » des Services du Directeur financier provincial (DGT).**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 51 et 526 de l'ordre du jour ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission (documents 17-18/141 et 142).

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre troisième Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 1 abstention.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 17-18/143 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2017 de la Mosquée ASSAHABA de Verviers.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 53 de l'ordre du jour (document 17-18/143).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2017

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 17-18/144 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Volley-ball Club Waremme ».**

**Document 17-18/145 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Royal Comité provincial Liégeois de Volley-ball ».**

**Document 17-18/146 : Octroi de subventions en matière de Communication – Demande de soutien des asbl « RTC Télé-Liège » et « Télévesdre ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 54, 55 et 56 de l'ordre du jour (documents 17-18/144, 145, 146) ont été regroupés à la demande de la troisième Commission.

Le document 17-18/146 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Christian GILBERT, à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. GILBERT, rapporteur (à la tribune).- M. le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Chers Collègues,

Le document 17-18/146, Octroi de subventions en matière de Communication – Demande de soutien des asbl « RTC Télé-Liège » et « Télévesdre », la Commission s'est réunie ce mardi 12 décembre. Un Commissaire a posé une question, le débat budgétaire a été diffusé sur Télévesdre, pourquoi, et sera-t-il aussi diffusé sur RTC.

M. le Député MEUREAU répond, ce n'était pas une initiative du Collège mais une demande spéciale du rédacteur en Chef de Télévesdre. Aucune demande n'a été enregistrée auprès de RTC et donc il ne sera pas diffusé sur RTC.

Le point a été voté par 8 pour et une abstention.

Merci.

M. LE PRESIDENT. – Merci. J'en apprends des choses. Les deux autres documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 1 abstention que votre troisième Commission vous propose de les adopter. Je suis un peu surpris.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 17-18/147 : Désignation au 1<sup>er</sup> janvier 2018 d'un receveur spécial des recettes pour le compte « Droits d'inscription » de la Haute École de la Province de Liège.**

**Document 17-18/148 : Désignation au 1<sup>er</sup> janvier 2018 d'un receveur spécial des recettes pour le compte « Manuels scolaires » de la Haute École de la Province de Liège.**

**Document 17-18/149 : Désignation au 1<sup>er</sup> janvier 2018 d'un receveur spécial des recettes pour l'Institut provincial Ernest Malvoz.**

**Document 17-18/150 : Désignation au 1<sup>er</sup> janvier 2018 d'un receveur spécial des recettes pour la Station provinciale d'Analyses Agricoles (SPAA)**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 57 à 60 de l'ordre du jour ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission (documents 17-18/147, 148, 149 et 150).

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre troisième Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 1 abstention.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

**Document 17-18/170 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Challenge Jogging Province de Liège », en abrégé « CJPL » asbl – Exercice 2016/Prévisions 2017.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 61 de l'ordre du jour (document 17-18/170).

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre troisième Commission vous propose de l'adopter par 9 voix pour et 1 abstention.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 17-18/171 : Octroi de subventions en matière de Sports – Soutien à Monsieur Michel MICHOTTE (association de fait « Sprints.com ») et à l'asbl « Team Cycliste de Hesbaye ».**

**Document 17-18/172 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Team Cycliste de Hesbaye », « Lotto – Vélo Club Ardennes » et Team Natacha Basse-Meuse ».**

**Document 17-18/173 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Liège Bas ket – basket Club de Fléron ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 62, 63 et 64 de l'ordre du jour (documents 17-18/171, 172, 173) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

Le document 17-18/172 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur M. Jean-Claude JADOT, à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole M. le Vice-Président.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune). – M. Le Président, Votre 3<sup>ème</sup> Commission s'est réunie ce mardi 12 décembre et a notamment examiné les points 17-18/171 et 172.

Ce dernier point a fait l'objet d'une question relative au subside octroyé au Team Cycliste de Hesbaye qui reçoit une aide au point 17-18/171 et une autre au 172. A cette question, il est répondu qu'il d'agit de la même convention qui fait état d'une partie fixe et d'une partie variable. C'est celle-ci qui a été reprise au 17-18/171 pour l'année 2016 et la deuxième reprend le montant fixe repris dans la convention 2017.

Suite à cette question, notre commission a voté et a adopté notre rapport par 9 voix pour et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Vice-Président. Les documents 171 et 173 n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre troisième Commission vous propose de l'adopter par 9 voix pour et 1 abstention.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 17-18/151 : Règlement-Tarif pour le Laboratoire provincial.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 65 de l'ordre du jour (document 17-18/151).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.



## SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2017

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

### **Document 17-18/152 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Provincial Liégeois des Productions Végétales et Maraîchères », en abrégé « CPL-VEGEMAR » - Exercice 2016/Prévisions 2017.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 66 de l'ordre du jour (document 17-18/152).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

### **Document 17-18/153 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructures, de Sports, de Supracommunalité et de Relations extérieures – Demande de soutien de la Commune d'Aywaille.**

### **Document 17-18/154 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructures et Environnement – Demande de soutien de la Commune de Jalhay.**

**Document 17-18/155 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructures et Environnement – Demande de soutien de la Commune de Burdinne.**

**Document 17-18/156 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de la SCRL « Marguerite Happy Cow ».**

**Document 17-18/174 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructures et Environnement – Demande de soutien de la Commune de Flémalle.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 67 à 71 de l'ordre du jour (documents 17-18/153, 154, 155, 156 et 174) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Les documents 153, 156 et 174 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, chers Collègues,

Votre 4<sup>ème</sup> Commission s'est réunie ce 11 décembre et a examiné le dossier d'octroi de subvention suivant : document 17-18/153 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructures, de Sports, de Supracommunalité et de Relations extérieures – Demande de soutien de la Commune d'Aywaille pour la création de la maison du cyclisme.

Il a fait l'objet d'une question d'un Commissaire. Celui-ci s'interroge le montant global est investissements. Celui-ci s'élèverait à 475.000. Outre les 200.000 € de subvention de la Province, la Province apporte également un soutien technique sur la conception des plans et sur les fournitures.

Un Commissaire demande également qu'une petite correction soit apportée à la convention quant aux représentants de la Commune d'Aywaille.

Concernant le document 17-18/174, relatif à une demande de soutien de la Commune de Flémalle pour laquelle une subvention de 230.000 € est envisagée, un Commissaire s'interroge sur le montant total des investissements et sur l'intérêt de la Province à soutenir l'aménagement d'un espace public sur propriété communale.

Il lui est répondu que le montant total de l'investissement avoisine les 983.000 € et que l'espace concerné fait face à l'Athénée provincial de Flémalle. La zone aux alentours de l'établissement fait actuellement office de parkage. Le master plan d'aménagement urbain initié par la Commune prévoit le partage d'un parking ainsi qu'une déserte pour alimenter la zone. Une convention est envisagée et comprendra une zone réservée à la Province.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2017

Le point 17-18/156 relatif à l'octroi d'une subvention de 7.000 € en faveur de la scl « Marguerite Happy Cow » a aussi fait l'objet de quelques interrogations sur l'éventuelle récurrence de cette subvention et sur le fait que le projet de résolution fait mention d'un projet à des fins non lucratives, ce qui pourrait apparaître comme contradictoire avec l'activité commerciale.

Il lui est répondu que cette subvention est un one-shot, qu'il s'agit ici d'une coopérative dont l'un des initiateurs est producteur fromager. Que ce projet s'inscrit dans le cadre d'une production intégrée et différenciée, qu'il permet de garantir aux producteurs un prix minimum pour leur lait, ce qui permet d'éviter les effets de la production mondiale du lait. En conséquence, ce modèle pérennise et stabilise les exploitations, et est en phase avec la politique provinciale de soutien au circuit court.

Ces points ont été adoptés à 8 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les documents 17-18/154 et 155, ceux-ci ont été adoptés par 8 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

### **Document 17-18/157 : Participation de la Province de Liège à l'association sans but lucratif « SynHERA » en constitution – Projet de statuts**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 72 de l'ordre du jour (document 17-18/157).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque et aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 17-18/158 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné », en abrégé « C.P.E.O.N.S. » asbl – Exercice 2016/Prévisions 2017.**

**Document 17-18/159 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Compas-Format » – Exercice 2016/Prévisions 2017.**

**Document 17-18/160 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Aux Sources » – Exercice 2016/Prévisions 2017.**

**Document 17-18/161 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Rebonds » – Exercice 2016/Prévisions 2017.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 73 à 76 de l'ordre du jour ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission (documents 17-18/158, 159, 160, 161).

Ces documents n'ayant soulevé aucune question, votre cinquième Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 3 abstentions. J'ouvre la discussion générale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la cinquième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

**SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

**Document 17-18/162 : Octroi de subventions en matière d'Enseignement – Demande de soutien du CPAS de Flémalle – Atelier des Ados.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 77 de l'ordre du jour (document 17-18/162).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et a soulevé des questions. J'invite le rapporteur, Mme Nicole DE PALMENAER, à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme DE PALMENAER, rapporteur (à la tribune). - Votre 5<sup>ème</sup> Commission s'est réunie ce lundi 11 décembre.

Le document 17-18/162 soumis au vote a suscité une remarque d'un commissaire, concernant la précision des activités liées au projet.

Il est répondu qu'il s'agit d'un soutien qui se fait en lien avec le domaine scolaire et qui vise les adolescents dans tous les aspects de leur vie, tant scolaire que familiale et sociale et qui est axé sur les besoins locaux.

Il s'agit d'une demande qui est déposée auprès de notre assemblée de manière récurrente depuis 3 ans et qui est partagé avec les affaires sociales.

Le Commissaire souhaite également savoir, si de tels projets se font également dans d'autres communes.

Il est répondu que le soutien de projets est toujours en lien avec la nature du projet qui doit se faire dans le domaine scolaire- la Maison des Associations de Seraing est citée comme exemple de projet similaire dans une autre commune.

Le point a été approuvé par 7 voix pour et 3 absentions.

M. LE PRESIDENT. - J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 17-18/163 : Régie provinciale autonome – Modifications statutaires de la Régie provinciale autonome d'édition « Les Éditions de la Province de Liège ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 78 de l'ordre du jour (document 17-18/163).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et a soulevé une question. J'invite le rapporteur, Mme Valérie JADOT, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme JADOT, rapporteur (à la tribune). – Merci M. le Président. Chers Collègues, Votre 3<sup>ème</sup> Commission s'est réunie ce mardi 12 décembre et a examiné le dossier concernant les modifications statutaires de la Régie provinciale autonomie d'édition.

Le Président explique les différentes modifications statutaires de la Régie. Au terme de ces explications, un Commissaire demande s'il est possible d'estimer le montant d'économie suite à ces modifications.

Le Député en charge répond qu'il est incapable de répondre en termes d'économies. Il s'agit d'un barème, bas d'échelle, de Directeur de Catégorie. Il est par contre impossible au Député de convertir cette économie en €, il demande alors au service d'évaluer ces montants qui seront alors transmis aux Commissaires.

Aucune autre question n'étant posée, votre Commission vous propose d'adopter ce point par 9 voix pour et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2017****VII. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Avant de passer à l'approbation du procès-verbal, je dois vous dire qu'il y a au moins deux personnes qui ont leur anniversaire, une aujourd'hui, c'est Josette MICHAUX et une demain, c'est Valérie JADOT. Il y en a peut-être d'autres, je ne sais pas. Joyeux anniversaire !

Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2017, je le déclare approuvé.

**VIII.- Clôture de la réunion**

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 25 janvier 2018 à 15H00.

La réunion publique est levée à 16H30'.